



CLAR

Part - ISIN : FR0013356508

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild
OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à obtenir un rendement supérieur à son indicateur de référence composé à 55% du FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7 Y et à 45% du MSCI World (Couvert en Euro) (NR), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire et flexible mise en oeuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, gestion alternative...) principalement au travers d'investissements dans des OPC et fonds d'investissement et d'actions en direct. Ces investissements seront sélectionnés sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et mise en oeuvre d'une politique visant à respecter des critères extra-financiers. L'OPCVM est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement de l'OPCVM. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Bien que l'univers d'investissement de l'OPCVM soit constitué des valeurs composant les indicateurs de référence, le gestionnaire n'est pas tenu par cet univers et pourra s'en écarter sensiblement selon son analyse et les opportunités de marché. L'écart par rapport à l'indice de référence peut ainsi être significatif, mais peut aussi parfois être limité.

Indicateur de référence : 55% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7 Y + 45% MSCI World (Couvert en Euro) (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en oeuvre une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs notamment au travers d'une sélection d'OPC, de fonds d'investissement et d'actions en direct sélectionnées via un processus qui combine des critères financiers et extra-financiers. L'allocation du portefeuille résulte essentiellement d'une analyse macroéconomique. Celle-ci aboutit à la détermination de scénarios de marché définis à partir des anticipations de l'équipe de gestion. L'analyse macroéconomique permet notamment de définir :

- le degré d'exposition aux différentes classes d'actifs :
- entre 0 et 70% d'exposition aux marchés actions dont 30% maximum par le biais d'actions en direct et, 15 % maximum d'exposition indirecte aux marchés actions émergents ; 20% maximum d'exposition aux marchés des obligations convertibles ;
- jusqu'à 100% d'exposition aux marchés de la dette publique ou privée, dont 20% maximum de fonds d'investissement spécialisés sur les émissions à haut rendement (ou High Yield c'est-à-dire des titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important), de notation inférieure à BBB- selon Standard and Poor's ou équivalent, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente, et 15% maximum d'exposition à la dette émergente. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -2 et 10.
- au sein des différentes classes d'actifs, la répartition sectorielle, géographique, par qualité de notation, par style de gestion.

L'allocation du portefeuille est complétée par une approche bottom-up, c'est à dire destinée à sélectionner les OPC et fonds d'investissement présentant la plus forte valeur ajoutée, selon l'analyse de la société de gestion. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 30 % de son actif net en parts d'OPC et fonds d'investissement éligibles mettant en oeuvre des stratégies de gestion alternatives ou de performance absolue dont 10% de FIA et fonds d'investissement de droit étrangers.

La sélection des valeurs, OPC inclus, qui composent l'univers d'investissement du portefeuille repose sur l'utilisation combinée de critères financiers permettant de définir les valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable.

Les étapes d'identification des valeurs s'inscrivent dans la thématique et respectant les critères extra-financiers sont résumées comme suit :

- 1) Un premier filtre est établi afin d'exclure, les sociétés dont l'activité va à l'encontre de cette vision d'Investissement Socialement Responsable. Seront exclus de l'univers d'investissement les sociétés appartenant aux secteurs du tabac/alcool, de l'armement, de la pornographie, les sociétés minières et le secteur pétrolier et gazier.
- 2) Les valeurs filtrées feront l'objet d'une analyse des critères extra-financiers :

Il s'agit ici d'une analyse qualitative qui permet de sélectionner des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères listés ci-dessous :

- Environnement : consommation de l'énergie, émissions de gaz à effet de serre eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;
- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;
- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit selon une approche Best-in-Universe c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur. Afin de déterminer si une entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la Société de Gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes. En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par « Sustainalytics », une agence de notation extra-financière. La méthodologie de notation Sustainalytics pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion. L'application de ce processus permet, au minimum, de réduire l'univers d'investissement de 20%.

Le gérant déterminera la composition du portefeuille en sélectionnant des titres, OPC et fonds d'investissement au travers d'une utilisation combinée de critères financiers permettant de définir des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et de critères extra-financiers afin de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable. Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR. Concernant les OPC, seuls ceux bénéficiant d'un Label européen (par exemple Label français ISR, GreenFin, Towards Sustainability de Febelfin, FNG-Siegel, Nordic Ecolabel, LuxFLAG) seront détenus dans le portefeuille. Par ailleurs, dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, l'OPCVM pourra utiliser des contrats financiers. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition longue maximale de 100% hors liquidités et fonds monétaires ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité, des zones géographiques ou des devises.

Durée de détention recommandée 8 ans

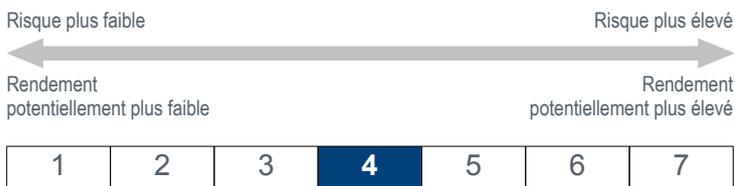
Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque vendredi, à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jeudi avant 17h sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,48%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus de l'OPCVM et sur le site internet www.edram.fr.

Performances passées

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

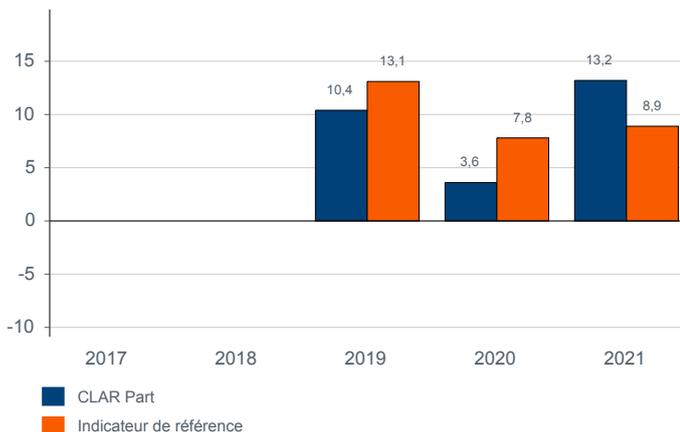
Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

CLAR a été lancé le 16/11/2018

Date de lancement de la part : 11/2018

Indicateur de référence : 55% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7 Y + 45% MSCI World (Couvert en Euro) (NR), dividendes nets réinvestis



Informations pratiques

La banque dépositaire de l'OPCVM est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet : <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. L'OPCVM peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). L'OPCVM ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.